



DECOUVERTE METIERS ET ORIENTATION

Secteur des services à la personne



Sommaire

Le secteur des services à la personne.....	3
Quelles formations pour quels métiers.....	5
Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et social DEAES.....	7
Titre Professionnel Assistant(e) de vie aux familles.TP ADVF	10
Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnement Petite Enfance. CAP AEPE.....	13
Titres IPERIA FEPEM. Fédération du Particulier Employeur.....	15
Diplôme d'État d'Aide-soignant (e) DEAS.....	18
Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture DEAP.....	21
Trajectoires professionnelles possibles.....	24
La structure de la filière.....	25
Les formes d'emplois possibles.....	27
Les compétences.....	28
Référentiel des compétences.....	29

Capital de euros – N° Activité 11788452278 – Siret 50972433200010-APE 8559A

Siège Social : 15 rue jean rebièrres 78270 Bonnières sur seine – Tél : 06.65.12.55.34

Courriel : ridel78f@hotmail.com





CDF Formation

service à la personne



LE SECTEUR DU SERVICE A LA PERSONNE

Grace à la loi « dites Loi Borloo » relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, le secteur des Services à la Personne (SAP) s'est développé considérablement.

Cette loi a pour objectif de développer l'emploi dans ce secteur d'activité notamment par la mise en place d'une législation spécifique et d'un cadre fiscal favorable.

Le secteur SAP désigne l'ensemble des services à domicile chez un particulier et contribue à simplifier la vie quotidienne. **Ce secteur englobe 26 activités.** Ces activités sont regroupées en 3 grands groupes domaines de services en fonction du public bénéficiaire et du type d'aide.

➔ Aide aux personnes dépendantes :

Ces services représentent le plus gros volume d'activités dans les services à la personne. Ils concernent l'assistance aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap (aide aux actes essentiels de la vie quotidienne, aide à la mobilité, accompagnement social...).

Ces activités sont liées à la politique d'action sociale conduite par chaque département et notamment à l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées et de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes en situation d'handicap.

➔ Aide aux familles :

Par services à la famille, on entend les activités de garde d'enfants à domicile, sorties d'écoles ou soutien scolaire.

Attention : la garde d'enfants à domicile et la garde par une assistance maternelle ne doivent pas être confondues avec l'accueil en crèche des jeunes enfants.

➔ **Aide de la vie quotidienne :**

Ce sont les services qui permettent de soulager les personnes des tâches domestiques et des actes ordinaires de la vie quotidienne et notamment l'entretien du logement, le repassage du linge, la préparation des repas, le jardinage et le petit bricolage.

AUJOURD'HUI

Le changement du mode de vie (femmes au travail, aspiration à un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle), la population vieillissante, le fort taux de natalité, ont contribué au développement de ce secteur.

Après un grand boom dans le développement de ces secteurs (SAP), les demandes sont de plus en plus spécifiques avec des exigences de qualité de services et de professionnalisation des intervenants (e) de plus en plus élevées.



CDF Formation
service à la personne

QUELLES FORMATIONS POUR QUELS METIERS

Une expérience significative et une maîtrise professionnelle dans un domaine d'accéder aux métiers des services à la personne. Certains métiers **n'exigent pas obligatoirement d'un diplôme ou d'une certification** mais tous réclament du **professionnalisme**.

Les métiers proposés peuvent être exercés avec ou sans diplôme même si l'obtention du diplôme est aujourd'hui de plus en plus exigée et facteur de sécurisation du parcours. Il faut selon les cas être titulaire d'un diplôme généraliste ou spécialisé.

Vous trouverez dans la liste ci-dessous les diplômes et les titres recommandés, ainsi que d'autres diplômes et titres pouvant également convenir.

METIERS	DIPLÔMES	NIVEAU
	FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE	
Aide-ménager (ère)	BEP ASSP , accompagnement, soins et services à la personne (le plus enseigné). MC AD , Mention complémentaire Aide à Domicile. CAP ATMFC , Assistant (e) technique en milieu Familial et collectif. Titre , Employé familial (IPERIA)	V
Agent d'entretien et de petits travaux de jardins	Aucune formation spécifique n'est nécessaire. On demande beaucoup de polyvalence.	
	ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILISEES	
Garde d'enfants à domicile	CAP AEPE Accompagnant Éducatif Petite Enfance TP ADVF titre Professionnel d'Assistant (e) De vie Aux Familles Titre Assistant(e) maternel(le) Garde d'enfants (IPERIA) BAFA Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (pour les + de 3 ans)	V
Assistant (e) de vie /accompagnant éducatif et social	DEAES Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social – Spécialité « Accompagnement de la vie à domicile ». MC aide à Domicile TP ADVF titre Professionnel d'Assistant (e)	V V V

	Titre Assistant de vie dépendance (IPERIA) BAC PRO ASS Accompagnement soins et services à la personne	V IV
Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale	DETISF Diplôme d'État de Technicien de l'intervention Social et Familial	I V
ENCADRER		
Assistant (e) de secteur Responsable de secteur	BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne. BTS SP3S Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social. DUT Carrières Sociales -Option Services à la Personne.	IV III III
Directeur/trice de structure	Licence Pro spécialisé Directeur de structures de services à la personne CAFERIUS Certificat d'Aptitude aux fonctions d'encadrement et de Responsable d'Unité d'intervention Sociale. CAFDES Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'établissement ou de Service d'intervention Sociale. MASTER spécialisé Directeur des structures médico-sociales et de service à la personne.	III

DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL DEAES

Ancien D.E.A.V.S

Autorité responsable de la certification

DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis.

L'accompagnant éducatif et social intervient au quotidien auprès de la personne en situation de vulnérabilité du fait de son âge, d'un handicap, d'une maladie ou d'une situation sociale particulière. C'est un intervenant social de proximité chargé d'aider et d'accompagner la personne dans tous les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale afin de contribuer à son épanouissement.

A l'issue de la formation, le candidat devra être en capacité :

- D'accompagner les personnes au quotidien.
- De coopérer avec l'ensemble des professionnels.
- De participer à la vie sociale et citoyenne de la personne.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat.

L'accompagnant éducatif et social est un/une salarié (e) employé (e) par des organismes publics, privés à but non lucratif ou lucratif, œuvrant notamment pour le maintien à domicile, la préservation, la restauration, ou la stimulation de l'autonomie des personnes aidées et leur insertion sociale ou par des particuliers. Ses compétences lui permettent aussi d'exercer dans les établissements médico-sociaux.

Codes des fiches ROME les plus propres

K1302 / assistance auprès d'adultes

K 1303 / assistance auprès des enfants



Modalités d'accès à cette certification

Deux épreuves de sélection :

- ➔ Épreuve écrite d'admissibilité : possibilité de dispense en fonction du Diplôme.
- ➔ Épreuve orale d'admission.

Contenu de la formation

Un socle commun (378 H)

- ➔ Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action social.
- ➔ Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité.
- ➔ Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- ➔ Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

Trois spécialités (147 h)

- ➔ **Accompagnement de la vie à domicile**
L'accompagnement éducatif et social spécialité accompagnement de la vie à domicile met en œuvre un accompagnement adapté à la situation de la personne soit en l'aidant à faire, soit en faisant à sa place lorsque la personne est manifestement dans l'incapacité d'agir seule.
- ➔ **Accompagnement de la vie en structure collective**
L'accompagnement éducatif et social spécialité accompagnement de la vie en structure collective, dans le cadre d'un projet institutionnel, au sein d'équipes pluri-professionnelles prend soin des personnes par une aide de proximité permanente, tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs. Il contribue également à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités.
- ➔ **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire**
L'accompagnant éducatif et social, spécialité accompagnement vers l'éducation inclusive et la vie ordinaire, dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalité de compensation, a pour mission de participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il s'inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

Apports théoriques

Mises en situation pratique
Intervention de professionnels
Travaux de groupes
Recherches documentaires
Analyse de pratique professionnelles

La formation se déroule sur 12 mois soit 1365 heures

15 semaines de formation (525 h) à raison de 5 jours de cours par semaine

Stage pratique : 24 semaines (840 h)

Diplôme de la Direction Régionale de départementale de la jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale (D.R.D.J.S.C.S)



TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(e) DE VIE AUX FAMILLES

TP ADVF

Autorité responsable de la certification

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Résumé du référentiel d'emploi ou élément de compétences acquis

L'assistant (e) de vie aux familles (ADVF) effectue les services attendus par les personnes auprès desquelles il (elle) intervient pour concourir au maintien à domicile et faciliter la vie quotidienne.

- ➔ Réalisation de leurs tâches domestiques (entretien du logement, du linge, courses, préparation des repas).
- ➔ Assistance pour les actes qui les concernent personnellement (leur hygiène corporelle, leur alimentation, leurs déplacements).
- ➔ Prise en charge de leurs jeunes enfants.

Cet emploi s'exerce auprès de familles, de personnes dites « fragilisées » ou « sensibles » comme les jeunes enfants, les personnes malades, handicapées, les personnes âgées, soit ponctuellement, soit régulièrement.

L'assistant(e) de vie aux familles met en place une relation professionnelle, planifie et organise ses interventions, prend en compte les mesures de prévention de sécurité, tient compte des personnes, respecte et met en œuvre les règles professionnelles de base.

Cet emploi peut exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples. Il peut exercer à temps plein, mais le plus souvent il s'exerce à temps partiel. Les horaires sont variables, décalés (y compris le travail de nuit, de fin de semaine).

Il nécessite des déplacements qui peuvent représenter un temps important. La possession d'un moyen de locomotion est parfois nécessaire.

Secteurs d'activités ou types d'emplois accessible par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat.

Cet emploi de service s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives.

L'assistant (e) de vie aux familles utilise les équipements et produits disponibles au domicile des personnes.

L'emploi peut être dans des associations d'aide à domicile, en emploi direct, dans des entreprises de services à la personne ou dans des collectivités publiques.

Aide à domicile, auxiliaire de vie, Dame de compagnie, Garde d'enfants.

Code des fiches ROME les plus propre :

K1302/ assistance auprès d'adultes

K1303 / assistance auprès d'enfants

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif composantes de la certification

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- ➔ CCP 1 Entretien le logement et le linge d'un particulier.
- ➔ CCP 2 Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.
- ➔ CCP 3 Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à domicile.

Validité des composantes acquises : 5 ans

La formation se déroule sur environ **6 mois soit 840 heures**.

15 semaines de cours théorique (515 h) et **3 semaines de stage pour chacun des CCP (315h)**.

- ➔ L'entrée en formation des savoirs de base et test psychométrique).
- ➔ Un entretien de motivation.

Contenu de la formation

➔ 1- ENTRETENIR LE LOGEMENT ET LE LINGE D'UN PARTICULIER.

- Débuter et conclure les interventions à domicile.
- Organiser les tâches domestiques en fonction du contexte et du temps imparti.
- Travailler en sécurité et prévenir les risques domestiques
- Être attentif aux personnes et respecter leurs habitudes.

- Mettre en œuvre les techniques et les gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses.



2- ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DU QUOTIDIEN.

- Prendre contact, créer et maintenir une relation professionnelle avec la personne et son entourage.
- Organiser les actes à accomplir en accord avec la personne et en s'adaptant au contexte.
- Faire face aux situations d'urgence ou qui nécessitent la mise en place d'un relais.
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale des personnes
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillement, aux déplacements, à l'alimentation.



3-RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS A LEUR DOMICILE.

- Établir le premier contact, communiquer et assurer le relais des parents à chaque intervention.
- Organiser le temps et les activités avec un ou plusieurs enfants.
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- Accompagner la socialisation et les apprentissages de base des enfants.
- Mettre en œuvre les techniques et les gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillement, des repas.

CDF Formation
service à la personne

Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnement Éducatif Petite Enfance

CAP A.E.P. E

Autorité responsable de la certification

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le CAP Petite Enfance devient le CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance et remet à jour la certification. Les nouveaux diplômés seront en mesure de réaliser des soins, de participer à la mise en place d'activités et de réaliser des tâches ménagères.

Professionnel qualifié, le titulaire du CAP A.E.P.E exerce six types d'activités principales :

- Accueil et garde des enfants
- Accueil, information, conseil des parents.
- Aide à la prise des repas, aux soins d'hygiène corporelle à partir d'observation et de consignes.
- Aide à l'acquisition de l'autonomie et contribution à l'éducation (vestimentaire, alimentaire, motrice).
- Participation au développement affectif et intellectuel par des animations de jeux et d'activités socio-éducatives.
- Entretien courant et hygiène des locaux, des équipements et du matériel.

Le titulaire du CAP A.E.P.E doit être capable :

- De qualités relationnelles (écoute, dialogue, sécurisation, patience, disponibilité, courtoisie).
- De situer les limites de sa compétence.
- Identifier les besoins de l'enfant.
- Organiser un programme de travail.
- Gérer un poste de travail.
- De mettre en œuvre des techniques d'entretien des locaux et des équipements.
- De mettre en œuvre des techniques relatives à la préparation et service des collations et des repas.
- De mettre en œuvre des techniques de soins d'hygiène corporelle, de confort de l'enfant, de prévention et de sécurité (dont les premiers secours).
- Mettre en œuvre des activités éducatives et de loisirs, y compris l'aménagement des espaces de vie.
- Communiquer et travailler en équipe.

Il exerce le plus souvent ces activités, au sein d'équipes pluridisciplinaires, dans des structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (école maternelle, garderie périscolaire, crèche collective, halte-garderie, centre de vacances) mais il peut également intervenir au domicile de parents ou dans le cadre d'une crèche familiale ou encore à son propre domicile (dans des conditions d'agrément réglementée).

Le CAP A.E.P.E accède au métier d'agent territorial des services en école maternelle (ATSEM) et au métier d'assistance maternelle.

Secteurs d'activités ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat.

- A son domicile comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale, sous réserve d'être agréée.
- Au domicile des parents comme salarié d'employeur particulier ou de services d'aide à domicile.
- En structure d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (école maternelle, garderie périscolaire, crèche collective, halte-garderie, centre de vacances).

Agent Territorial des Services en École Maternelle (ATSEM), assistante maternelle, garde d'enfants.
K1303 : assistance auprès des enfants.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Prise en charge de l'enfant à domicile et en structure collective.
- Techniques de services à l'utilisateur.
- Français et l'histoire-géographie.
- Éducation physique et sportive.

La formation se déroule sur **1 année soit 1280 heures**
860 heures de cours théoriques et **420 heures en stage.**

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Validité des composants acquises : 5 ans

Liens avec d'autres certifications :

Certifications reconnues en équivalence

Dispenses de certaines unités pour les titulaires de différentes certifications :

- **BEP** carrières Sanitaires et Sociales
- **BEP** Bio Services option ATA
- **CAP** Assistant Technique en Milieu Familiale et collectif
- **CAP** Employé de collectivité Mention Complémentaire Aide à domicile
- **D'Accompagnant** en milieu Éducatif et Social
- **D'Aide-soignant** (e)
- **DE** Auxiliaire de Puériculture
- **BEPA** Services aux personnes
- **CAPA** Services en Milieu rural
- **CAP** Employé (e) d'Entreprise Agricole spécialité Employé Familial
- **Titre** professionnel assistant de vie
- **Titre** employée familiale polyvalent

TITRE IPERIA FEPEM Fédération du particulier Employeur

Assistante de vie Dépendance

Garde d'enfants / Assistant(e) maternel (le)

Employé(e) Familial (e)

Autorité responsable de la certification

L'INTITUT IPERIA

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier **d'assistant de vie /dépendance** concerne la prise en charge des adultes dépendants qui ne sont pas en mesure de réaliser seuls les tâches courantes aux actes essentiels de la vie quotidienne. Il peut s'agir de dépendance partielle ou complète, stabilisée ou évolutive qui s'attache à la maladie, à la déficience, à l'incapacité ou au désavantage.

En fonction des besoins du particulier employeur, l'assistant(e) de vie / dépendance pourra être amené à faire le lien avec l'entourage et /ou les autres intervenants au domicile, dans le respect de la discrétion professionnelle.

Il/elle intervient au domicile du particulier employeur, la plupart du temps en l'absence des proches de la personne à prendre en charge. Il met en œuvre une relation professionnelle liée à l'accompagnement de la dépendance, ainsi que des techniques d'animation, de soins d'hygiène et de prévention.

Les techniques et les gestes professionnels sont adaptés à l'âge et à la particularité de chaque adulte, et participent au maintien des capacités intellectuelles et physiques de la personne, et à la conservation du lien.

L'assistant de vie/ dépendance doit savoir :

- Gérer son activité multi-employeurs
- Organiser l'espace professionnel (aménagement et sécurisation du logement et des espaces de vie et de loisirs, évaluation des risques).
- Établir une relation et une communication efficaces avec le particulier employeur, la famille et les intervenants au domicile. Contrairement à d'autres cadres d'emploi, l'assistant de vie est sollicité directement pour modifier de nombreux paramètres liés à son intervention. Il/elle est très autonome dans les réponses apportées à ses employeurs.
- Entretenir le cadre de vie et préparer les repas.
- Accompagner une personne dépendante dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (aide à la réalisation de soins d'hygiène corporelle, accompagnement dans les sorties, identification des signes d'évolution de l'état de santé, réalisation des tâches administratives simples pour le compte de la personne accompagnée...)
- Prendre en compte les besoins de la personne accompagnée dans son environnement.
- Maintenir ou créer un lien entre la personne accompagnée et son environnement (définition avec l'employeur / la famille de la « feuille de route » de la mission et des modalités de restitution des informations, association de la personne accompagnée à l'utilisation des nouvelles technologies : messagerie électronique, internet...)

La garde d'enfants/assistant (e) maternel(le) intervient à son domicile ou au domicile du particulier employeur et doit adapter ses pratiques aux habitudes culturelles et sociales de la famille chez qui il intervient. Ses missions principales sont les suivantes :

- Instaurer une relation de confiance avec la famille.
- Favoriser les conditions des temps d'accueil et de séparation avec la famille.
- Prendre en charge le quotidien de l'enfant et l'accompagner dans ses apprentissages : alimentation, sommeil, hygiène corporelle, habillage, sécurité, socialisation.
- Communiquer de façon efficace avec l'enfant et son entourage qu'il soit familiale, scolaire, social.
- Entretien le cadre de vie et le linge de l'enfant, assurer la sécurité de l'enfant en toutes circonstances.

La garde d'enfants/assistant (e) Maternel(le) doit savoir :

- Gérer son activité multi-employeurs.
- Organiser l'espace professionnel (aménagement et sécurisation du logement et des espaces de vie et de loisirs, évaluation des risques).
- Établir une relation professionnelle et une communication efficace avec le parent employeur.

Cette activité se déroule au domicile des parents pour l'emploi de garde d'enfants, et au domicile du salarié (e) pour l'emploi d'assistant (e) maternel (le) sous réserve d'obtenir du conseil départemental.

L'employé(e) familiale intervient pour l'entretien du cadre de vie, du linge et la préparation des repas. Elle peut être amené à prendre en charge des enfants de plus de 3 ans dans le cadre d'activités périscolaire, et intervenir auprès d'adultes dans des activités courantes de la vie quotidienne. Elle agit en autonomie dans les limites des missions confiées et des responsabilités délégués. Elle prend des initiatives dans le respect des procédures, des limites professionnelles et/ou des consignes en concertation avec le particulier employeur.

L'employeur familiale doit savoir :

- Gérer son activité multi-employeur
- Organiser l'espace professionnel (aménagement et sécurisation du logement et des espaces de vie et de loisirs, évaluation des risques).
- Établir une relation et une communication efficace avec le particulier employeur.

Secteurs d'activités ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat.

Le secteur d'activité est celui du salarié du particulier employeur, qui concerne essentiellement l'accueil et la prise en charge des enfants, l'accompagnement de la dépendance, l'entretien du cadre de vie, ce secteur concerne plus de 3,3 millions d'employeurs et de plus de 1,6 millions de salariés.

L'activité se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle, au domicile de ou des employeurs sauf pour l'assistant maternelle.

Le/la salarié doit s'adapter à des contextes familiaux différents et développer son activité multi-employeurs (2,7 employeurs en moyenne par salariés).

Le temps de travail peut être ou partiel, les horaires peuvent être découpés dans une même journée, voire de nuit. Il/elle peut intervenir tous les jours de la semaine y compris le week-end et les jours fériés et sera amené à se déplacer aux différents domiciles des particuliers employeurs.

La qualité de l'accompagnement est très souvent liée à la relation entre le particulier employeur et son salarié.

Codes des fiches ROME les plus proches

K1303 / assistance auprès des enfants. K1302 assistance auprès des adultes
K1304 / services domestiques

Modalité d'accès à cette certification

Description des composantes de la certification

La certification se compose de trois unités :

- AT1 organisation de l'espace professionnel
- AT2 développement de son activité multi employeurs
- AT3 accueil et prise en charge

La formation se déroule sur environ entre 3 et 5 mois soit 521 heures. 416 heures de cours et 105 de stage.

Le processus de certification se déroule en trois phases :

- Instruction de la candidature et du dossier de pratique professionnelle par le jury de certification
- Dans le cas d'un cursus en formation continue : présentation au jury des résultats des évaluations réalisés pendant l'accompagnement (synthèse des évaluations de connaissances et des aptitudes).
- Pour tous les candidats : présentation orale de son dossier et entretien avec le jury de certification portant sur l'ensemble des compétences attendues par la certification.

Lien avec d'autres certifications. Accords européens ou internationaux.

Certifications reconnues en équivalence

Équivalence partielle avec les autres certifications des branches des salariés du particulier employeur et des assistantes maternelles pour les activités « organisation de l'espace professionnel » et « développement de son activité multi-employeur ».

Diplôme d'État d'Aide-Soignant. D.E.A.S

Autorité responsable de la certification

DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE L'ORGANISATION DES SOINS (DHOS)

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'aide-soignant(e), dispense, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier(e), en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

Les activités visées par le diplôme :

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne.
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé.
- Aider l'infirmier à la réalisation de soins.
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits.
- Entretenir les matériels de soin.
- Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins.
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage.
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation.
- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.
- Apprécier l'état clinique d'une personne.
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
- Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage.
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat.

- Secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé)
- Secteur social ou médico-social

Codes des fiches ROME les plus propres

J1501 : soins d'hygiène, de confort du patient.

Modalité d'accès à cette certification et contenu

Description des composantes de la certification

Validation de chacune des 8 unités de formation par des épreuves écrites, des mises en situation professionnelle et validation des compétences professionnelles durant les stages.

Validation des composantes acquises : 5 ans

La formation se déroule sur **environ 10 mois soit 1435 heures**
17 semaines de cours théoriques et 24 semaines en stage.

L'entrée en formation :

Le concours d'entrée en institut de formation d'aide-soignant(e) a été supprimé.

Voici le lien relatant les nouvelles dispositions du dossier :

http://www.eps-etampes.fr/fileadmin/Editeurs/130221_selection_entree_IFAS_sept_2021_INFORMATION_AUX_CANDIDATS.pdf

Sont dispensées des épreuves de sélection, les personnes titulaires du DEAES, CAFAD, MC AD. Une formation modulaire est alors possible.

Statistique : 18 000 diplômés par an.

Contenu de la formation :

- **Module 1** : accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne.
- **Module 2** : l'état clinique d'une personne.
- **Module 3** : les soins.
- **Module 4** : l'ergonomie.
- **Module 5** : relation & communication.
- **Module 6** : hygiène des locaux hospitalier.
- **Module 7** : transmission des informations.
- **Module 8** : organisation du travail

Liens avec d'autres certification

Certifications reconnues en équivalence

- Les titulaires de diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture sont dispensés des modules 2.4.5.6.7.8
- Les titulaires de diplôme DEAES ou de la MC AD sont dispensés des modules 1.4.5.7.
- Les titulaires de diplôme d'État d'ambulancier sont dispensés des modules 2.4.5.7.
- Les titulaires de DEAMP sont dispensés des modules 1.4.5.7.8
- Les titulaires du TP ADVF sont dispensés des modules 1.3.5.
- Les titulaires du BAC PRO ASSP sont dispensés des modules 1.4.6.7.8.
- Le diplôme d'État d'aide-soignant(e) et de 3 années d'exercices permettent aux candidats de se présenter directement aux épreuves de sélection pour l'entrée en institut de formation, en soins infirmier.

Accords européens ou internationaux

Une attestation d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant (e) peut être délivrée par le préfet de région après avis d'une commission régionale spécialisée, aux ressortissants d'un État membre de la communauté européenne ou d'autre État partie à l'accord sur l'espace économique européens remplissant certaines conditions de diplômes ou d'exercices.



Autorité responsable de la certification

DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE L'ORGANISATION DES SOINS (DHOS)

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'auxiliaire de puériculture dispense, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des activités d'éveil et d'éducation et dispenser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'activité est encadrée par les articles R2324-16 à E2324-47 du code de la santé publique.

Les activités visées par le diplôme :

- Prendre soin de l'enfant dans ses activités de la vie quotidienne de la naissance à l'adolescent.
- Observer l'enfant et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé et à son développement.
- Aider l'infirmier ou la puéricultrice à la réalisation de soins.
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant et des matériels de soins et ludiques.
- Recueillir et transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins et des activités.
- Accueillir, informer, accompagner l'enfant et sa famille.
- Réaliser des activités d'éveil, de loisirs et d'éducation.
- Accueillir et accompagner des collègues et des stagiaires en formation.
- Accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif.
- Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation.
- Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage.
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle.



Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat.

- Secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé).
- Secteur social ou médico-social.
- Service d'accueil des enfants de moins de six ans.

Code des fiches ROME les plus propre.

K 1303 : assistance auprès des enfants.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification

Validation de chacune des 8 unités de formation par des épreuves écrites, des mises en situation professionnelles et validation des compétences professionnelles durant les stages

Validité des composantes acquises : 5 ans

La formation se déroule sur environ **10 mois soit 1435 heures**
17 semaines de cours théoriques et 24 semaines en stage.

L'**entrée en formation** se fait sur concours. La rentrée dans les instituts a lieu la première semaine de septembre ou de janvier.

Le concours d'entrée comporte 2 épreuves :

➔ **Une épreuve écrite** : à partir d'un texte d'ordre sanitaire et social, dégager les idées principales et commenter les aspects essentiels, une série de questions portant sur des notions de biologie humaine, sur les quatre opérations de base et sur des exercices mathématiques de conversion.

➔ **Un entretien oral** avec un jury de deux personnes

Statistiques : 2400 diplômés par an

Contenu de la formation

Contenu de la formation

L'enseignement comprend 8 modules :

- Module 1 : accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et dans les activités de la vie quotidienne.
- Module 2 : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.

- Module 3 : les soins de l'enfant.
- Module 4 : l'ergonomie.
- Module 5 : relation & communication.
- Module 6 : hygiène des locaux hospitaliers.
- Module 7 : transmission des informations
- Module 8 / organisation du travail.

Liens avec d'autres certifications

Certifications reconnues en équivalence

- Les titulaires d'état d'aide-soignant(e) sont dispensés des modules 2-4-5-6-7-8
- Les titulaires du diplôme DEAES ou de la MC AD sont dispensés des modules 4-5-7
- Les titulaires de DEAMP sont dispensés des modules 4-5-7-8
- Les titulaires du BAC PRO ASSP sont dispensés des modules 4-6-7-8

Accords européens ou internationaux :

Une attestation d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture peut être délivrée par le préfet de région, après avis d'une commission régionale spécialisée, aux ressortissants d'un état membre de la Communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen remplissant certaines conditions de diplômes ou d'exercices.

Encadrement

Responsable de
secteur
coordonateur(trice)

Handicap

Accompagnement éducatif et social
Éducateur(trice) spécialisé(e)

Petite Enfance

Assistant (e) maternelle
Auxiliaire de puériculture
Accompagnant Éducatif petite
Enfance



CDF Formation

Service à la personne

Soins

Aide-soignant(e)
Infirmier(ère)

Travail Social

Technicien(ne) de
l'intervention Sociale
et Familiale

Accompagnement Social

Aide à domicile
Aide-ménagère
Garde d'enfants
ADVF
AES



STRUCTURATION DE LA FILIERE

La loi du 26 juillet 2005 « dite Loi Borloo » définit 26 activités

Ces activités relèvent des trois types d'aide :

AIDE A LA
FAMILLE

AIDE AUX
PERSONNES
DEPENDANTE

AIDE A LA VIE
QUOTIDIENNE

LES FORMES D'EXERCICE DES ACTIVITES

Prestation

Le/la salarié(e) est recruté est employé par la structure qui assume la responsabilité d

Mandataire

Le/la salarié(e) est recruté par un organisme. L'organisme assume la gestion administrative du salarié(e), la

L'emploi direct

Le/La salarié est recruté par un particulier et travail pour et chez le particulier.

Les catégories d'employeurs.

- Particulier
- Association
- CCAS
- Entreprises

Les régimes d'intervention

La déclaration :

La déclaration réalisée auprès des services de la DIRECCTE permet aux structures d'intervenir au domicile des particuliers pour assurer des prestations dites de confort (ménage, repassage, bricolage, soutien scolaire...) la déclaration est valable sans limitation de durée.

➔ L'agrément :

L'obtention d'un agrément auprès de la DIRECCTE est obligatoire pour l'exercice des activités en mode mandataire et pour la garde d'enfant de moins de 3 ans.

L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans à condition que la structure réponde au cahier des charge, précis en termes de formation des intervenants, continuité de services, conditions d'accueil des bénéficiaires.

➔ L'autorisation :

Le régime de l'autorisation concerne les services agissant en mode prestataire auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap. L'autorisation est délivrée par le conseil général pour une durée de 15 ans. Elle confère au service le statut d'établissement médico-social qui est alors soumis aux obligations de la loi du 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'autorisation vaut agrément (ex : agrément qualité) et habilitation à l'aide sociale.

➔ La certification :

En complément des dispositions légales présentés ci-dessus. Certaines structures s'engagent volontairement dans une démarche de qualité, sanctionnées par une certification. Il s'agit d'une procédure par laquelle un organisme extérieur atteste que le service à domicile est conforme aux exigences posées par le certificateur. Attention toutefois à ne pas confondre la déclaration et l'agrément avec la certification et la labellisation. Celles-ci ne sont pas encadrées par le législateur ; il s'agit d'une démarche volontaire d'une structure de formaliser sa démarche qualité.

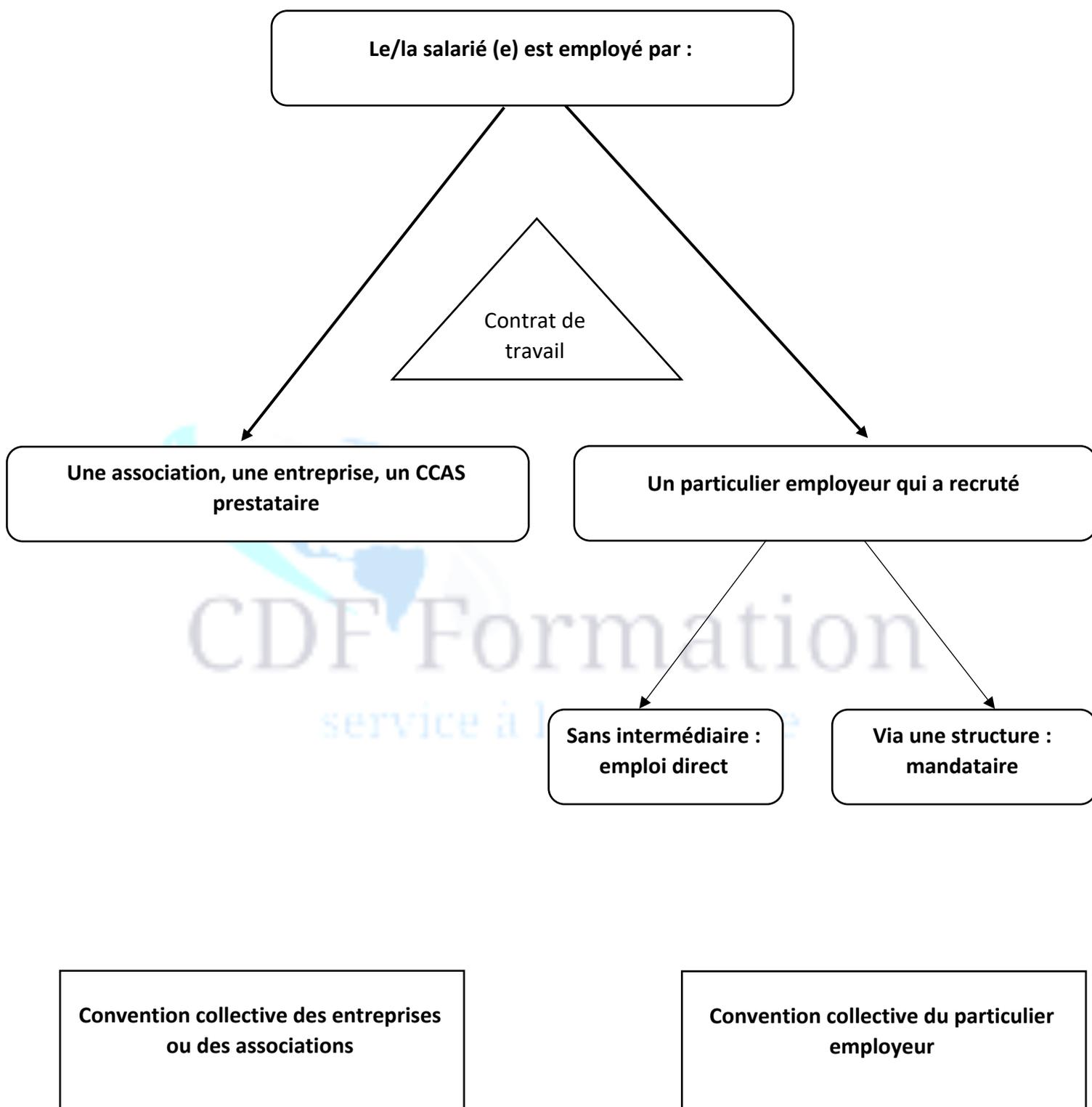
Il existe 4 grandes certifications pour le secteur :

- QUALISAP
- QUALICERT
- NF SERVICES
- CAP HANDEO (spécifique pour les services intervenant auprès des personnes en situation de handicap)

➔ La labélisation :

Là aussi, il s'agit d'une démarche de qualité qui cette fois sera sanctionnée par l'attribution d'un label. Le label répond à une volonté de se fédérer à des exigences et des valeurs communes.

LES FORMES D'EMPLOIS POSSIBLES



LES COMPETENCES



RELATIONNELLES :

Communication

Écoute

Distance professionnelle

Discrétion & respect de l'autre



TECHNIQUES :

Maladies du vieillissement

Maladie de la petite enfance

Règles d'hygiène et de sécurité

Notion de diététique

Gestes et postures



TRANSVERSALES :

Adaptation

Organisation

Persévérance

Autonomie

Responsabilité

Permis B

LES CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIFIQUES

- Amplitudes horaires
- Temps de travail morcelé
- Travail de WE et jours fériés
- Déplacement
- Plusieurs domiciles
- Isolement
- Avoir une bonne condition physique pour accepter les nombreux déplacements

REFERENCIEL DE COMPETENCES

Le métier d'aide à domicile			
L'aide domicile travaille seul(e) au domicile de la personne aidée	L'aide a domicile n'intervient auprès de personne différente sans des lieux différents	L'aide à domicile établit une relation humaine dans le cadre d'une activité professionnelle	L'aide à domicile intervient dans une équipe pluridisciplinaire avec des responsabilités spécifique
Compétences requises			
Autonomie	Adaptabilité	Relation aux autres	Travail en équipe.
S'organiser de manière autonome sur son lieu de travail et prendre des décisions dans le cadre de ses responsabilités	S'adapter aux spécificités des situations et des interlocuteurs	Instaurer une relation de confiance tout en gardant une distance avec la personne aidée	Penser son rôle par rapport à sa structure et à l'ensemble des intervenants (professionnels et familiaux) à domicile
Connaissances requises			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaître ▶ L'organigramme de sa structure, les principales fonctions des membres de l'équipe et de l'encadrement, connaître les missions de l'établissement ▶ Connaître le champ d'intervention des aides à domicile et ses limites en matière de soin 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaître les outils ▶ Connaître les produits utilisés ▶ Connaître certaines procédures en cas de situations dangereuses ▶ Connaître les cultures, les situations socio-économiques ▶ Connaître les signes révélateurs d'un problème de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaître les cultures ▶ Connaître les grandes questions de société ▶ Connaître d'autres langues ▶ Psychologie 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaître les organisations intervenant dans le domaine sanitaire et social et leur rôle ▶ Connaître les acteurs sanitaires et sociaux ▶ Connaître l'organigramme de sa structure, les principales fonctions des membres de l'équipe et de l'encadrement, connaître les missions de l'établissement ▶ Connaître le champ d'intervention des aides à domicile
Référenciel de compétences C+			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sens de l'organisation ▶ Initiative ▶ Confiance en soi ▶ Sens des responsabilités 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Polyvalence ▶ Facilité à faire les tâches répétitives ▶ Facilité à travailler sous pression ▶ Sens de l'observation ▶ Adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Relation aux autres, communication ▶ Relation de service 	▶ Travail en équipe

	COMPETENCES	DEFINITIONS
1	Sens de l'organisation	Capacité à organiser son travail, à établir des priorités et à gérer son temps pour atteindre les objectifs fixés dans les délais requis.
2	Initiative	Capacité à aller au-devant des demandes ou des besoins, à proposer des idées et les mettre en œuvre.
3	Confiance en soi	Capacité à s'affirmer, à débattre et défendre un point de vue, à accepter les critiques sans être déstabilisé.
4	Sens des responsabilités	Capacité à assumer son action dans la limite de sa fonction, à mesurer la portée de ses actions et à démontrer qu'on se sent lié par le résultat de ses actions
5	Polyvalence	Capacité à réaliser des activités diversifiées en ayant une approche globale de son intervention
6	Facilité à faire des tâches répétitives	Capacité à effectuer dans la durée les mêmes tâches ou les mêmes gestes plusieurs fois de suite, sans en être affecté
7	Faciliter à travailler sous la pression	Capacité à garder son calme et à ne pas perdre ses moyens dans des situations déstabilisantes, inhabituelles ou en cas de surcharge de travail
8	Sens de l'observation	Capacité à repérer la façon de vivre de quelqu'un, les caractéristiques d'un lieu, à identifier un changement, à détecter un problème
9	Adaptation	Capacités à faire face aux changements, à respecter les différentes façons de faire, à être ouvert à la différence
10	Relation aux autres communications	Capacité à entrer en relation avec les personnes qui nous entourent, à entretenir une conversation, à s'intéresser à leur situation en faisant preuve d'empathie et en respectant l'intimité
11	Relation de service	Capacité à agir de manière professionnelle en offrant un service de qualité et en établissant une relation de confiance tout en gardant une distance avec la personne aidée
12	Travail en équipe	Capacité à accomplir les tâches qui nous sont confiées tout en collaborant avec d'autres personnes (entourage familial, intervenant professionnels structures) à la réalisation d'un objectif commun



CDF Formation
service à la personne



CONCLUSION

Il est temps de conclure. Quelle est votre conclusion ? Comment synthétiser l'ensemble des informations pour en communiquer l'essentiel à un PDG débordé ? Quels sont les principaux points à retenir ? Comment votre produit/service/méthodologie répond-il/elle spécifiquement aux questions soulevées par votre étude ?

Principaux points à retenir

- Point à retenir n°1
- Point à retenir n°2
- Point à retenir n°3